



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 21 novembre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etaient absents : Frédéric CHIVOT (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE), Franck LÉCRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 17 octobre 2019

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Garantie d'emprunt logements SIP dans le lotissement les coteaux de Plachy : demande de délibération par la caisse des dépôts et consignations

La Société Immobilière Picarde (SIP) a été destinataire d'une correspondance de la caisse des dépôts et consignations indiquant que la délibération prise par la commune devait mentionner la référence du contrat de prêt entre la SIP et la caisse des dépôts. Référence qui n'était pas disponible au moment de la délibération de la commune.

Le maire précise que les clauses du prêt et de la garantie d'emprunt sont identiques à la présentation qui avait été faite lors de la séance du 6 juin 2019.

Après délibération les membres du conseil municipal décide à nouveau avec 11 voix pour et une abstention (Jean-Luc HUYON) d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 611 259.97€ souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 101598 constitué de 5 lignes de prêt.

3- Logement communal 26 rue de la Fontaine

Suite à la dernière réunion du conseil municipal du 17 octobre 2019 les membres du conseil municipal ont pu visiter le logement afin de prendre connaissance sur place de ses caractéristiques.

Plusieurs destinations possibles énumérées lors de la séance étaient envisageables.

Après discussions, le conseil municipal décide de solliciter des artisans afin de demander des devis et d'étudier la possibilité d'aménager les combles et de créer une deuxième chambre à la place du garage.

Jean-Luc Hermant propose de mener ce projet.

4 - Biodiversité : proposition de soutien de la région pour les communes portant des projets de plantation de haies ou l'ensemencement de bandes enherbées le long des chemins ruraux

Le maire donne lecture d'une correspondance émanant du président de la région Hauts-de-France qui propose aux communes de soutenir les communes qui auraient des projets de plantation de haies, d'arbres ou de fruitiers, d'ensemencement de bandes enherbées le long des chemins ruraux ou des voies communales. En complément la région peut aussi financer l'implantation de nichoirs ou d'hôtels à insectes.

Jacques Lemoine explique qu'avant de pouvoir planter des haies de long des chemins ruraux il faudrait déjà que les agriculteurs arrêtent de rogner ces chemins.

Le maire ajoute que deux bornes de délimitation de parcelles ont été retrouvées arrachées dans un talus de la commune.

Le conseil municipal, réceptif à cette démarche, décide néanmoins de ne pas donner suite pour l'instant.

5 - Demande de subvention du club U.S. Poix natation

Le club U.S. POIX Natation qui dispense des cours à la piscine communautaire AQUASOA participe depuis l'an dernier au plan national "J'apprends à nager". Concept qui a pour objectif de donner accès aux cours de natation gratuitement pour les plus démunis.

L'U.S. Poix Natation sollicite de la part de la commune une subvention afin de faire perdurer cette activité.

Après délibération, considérant que très peu de Plachysois doivent se rendre à l'AQUASOA et que les trajets de bus ne desservent même pas Plachy-Buyon pour aller à cette piscine, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention à l'U.S. Poix Natation.

6 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Contynois

Le maire fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 13 novembre 2019 quant à l'évolution du projet de PLUi.

Le projet initial qui avait été validé par le conseil communautaire a été soumis à l'avis des maires du Contynois qui ont souhaité apporter certaines modifications mineures. En conséquence un deuxième projet de PLUi va être présenté au vote du conseil communautaire le lundi 25 novembre 2019.

Le projet entrera ensuite en phase de consultations des personnes publiques pendant une période de 3 mois.

Après les élections municipales le projet entrera en phase d'enquête publique pendant 3 mois. Pendant cette période les habitants de la commune seront invités à émettre leurs avis. Le projet devrait être définitivement arrêté en septembre 2020.

7 - Questions et informations diverses

- Le maire informe l'assemblée que monsieur Florian Dubois, employé en tant qu'adjoint technique, a repris le travail à mi-temps thérapeutique le lundi 18 novembre 2019 pour une période de 3 mois renouvelables.
- Le maire donne lecture à l'assemblée d'une correspondance de monsieur Denis Dufrenne, employé en tant que garde-champêtre, adressée au conseil municipal. Le ton de cette lettre est une nouvelle fois comminatoire. Le maire informe qu'il a transmis le courrier à l'avocat en charge du dossier relatif au logement communal.
- Le maire informe que monsieur Raphaël Tronche, jeune habitant la résidence de l'Orée, a fait acte de candidature pour effectuer son stage d'observation de troisième à la mairie de Plachy-Buyon. La demande a été acceptée, monsieur Tronche fera son stage du 20 au 24 janvier 2020.
- Le maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de Buyon qui rencontre des difficultés avec sa connexion internet. Son fournisseur internet ne propose pas de solution et prétend que des travaux sur le réseau quelque-part dans la région entraînerait ce dysfonctionnement. Manuel Henocque conseille de solliciter une expertise de sa ligne téléphonique par son fournisseur d'accès.
- La communauté de communes a remplacé l'armoire frigorifique et le chauffe-eau de la cuisine de la salle polyvalente.
- La réunion sur les travaux d'expertise de la rue du Commandant André Dodart du mois de novembre a encore été reportée par les experts des assurances à la date du 10 décembre 2019.
- Sur demande de la mairie de Plachy-Buyon, l'enlèvement des betteraves des champs d'un agriculteur d'Hébécourt par la sucrerie Saint-Louis de Roye se fera par la voie communale n° 7. Les camions passeront à vide sur la commune de Plachy-Buyon et partiront chargés par la commune d'Hébécourt, et non l'inverse comme proposé au début par le maire d'Hébécourt.
- L'arbre de Noël des enfants aura lieu le 22 décembre 2019 et non plus le 15 décembre 2019.
- Suite à des remarques d'administrés concernant le secrétariat de mairie qui était fermé le mardi 12 novembre après-midi, le maire indique que le secrétaire de mairie était en congé et la personne en parcours emploi compétence aussi. Le maire rappelle que l'amplitude d'ouverture du secrétariat est conséquente, il est ouvert tous les jours jusqu'à 18h voire 19h le vendredi ainsi que le samedi matin.
- Christian Herbet fait un compte rendu de la réunion, animée par le Centre de Gestion de la Somme, qui a eu lieu au début du mois de novembre concernant les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail. Il a été présenté les résultats de l'enquête menée auprès des agents des collectivités territoriales de la Somme. Un diagnostic avec 2 collectivités pilotes est en cours. A l'issue le Centre de Gestion lancera un marché afin de retenir un prestataire qui accompagnera les collectivités désirant s'engager davantage dans cette démarche.

- Evelyne Fraboulet signale deux trous sur la voirie à Buyon, un au niveau du 1 chemin de Saint-Sauflieu et l'autre devant le monument aux morts de 1870.
- Martine Fauquemberg fait un compte rendu du conseil d'école, 127 enfants sont actuellement inscrits. La directrice de l'école a relevé le peu d'implication des parents d'élèves cette année. Il a fallu désigner les parents délégués. Le maire indique que les parents d'élèves ont été démotivés par le manque de retour du service scolaire de la communauté de communes.

Sans autre question la séance est levée à 22h.